



Mon employeur sera t il condamner ?

Par **Sofia31**, le **25/01/2013** à **15:14**

Bonjour,rrnrnJe me suis mise en maladie le 15 nov 2012 pour surcharge de travaille je lui ai fait part de cette surcharge mais il me disais que son créer avec la même entreprise avec beaucoup plus de client et que sa secrétaire ne se plaignait jamais.rnrnn en pouvant Plus après une petite altercation entre nous deux je suis partie à 9 h du matin ce 15 nov 2012rrnrnJe lui ai demander une rupture conventionnelle pendant mon arrêt il ne m'a pas répondu. J ai ajouter 15 jours de plus d arrêt maladie. Et ensuite j ai repris ' rnrnQuand j ai repris il m'a mis dans un bureau près de la porte sans internetrn Alors que nous travaillons qu avec des mains. Et il avait mis une camérarnrnJe suis rester la mâtiner mais j ai pris revue avec la médecine du travail qui ma mis inapte à tous postés.rnrnIl m envoi la lettre de convocation prealable au licenciement mais il omet le lieu me convoque ? 9 h du matin et en plus de mets pas l adresse de la mairie ou de la inspection du travail rnrnma question . Comme je ne veux pas y aller dois lui envoyer un courrier en lui disant que je ne veux pas assistzr?rnrnmerci de me répondre rnrnCordialementrnrnSofia